

**D'octroi des cotes de risque aux banques  
Rapport d'audit  
Rapport n° 11/15  
Le 9 septembre 2015**

**Diffusion**

Destinataires : Président et chef de la direction  
Premier vice-président et chef de la direction financière  
Premier vice-président et chef de la gestion des risques  
Premier vice-président, Assurances  
Vice-président et contrôleur général  
Vice-président, Assurance crédit  
Vice-président, Gestion des risques  
Directeur de groupe, Institutions financières  
Directeur de groupe, Gestion du risque de crédit

CC: Premier vice-président, Affaires générales, et secrétaire  
Première vice-présidente, Ressources humaines et  
Communications  
Premier vice-président, Développement des affaires  
Premier vice-président, Financement  
Premier vice-président, Solutions d'affaires et Innovation  
Directeur de groupe, Planification stratégique et Relations  
gouvernementales  
Directeur principal, Bureau du vérificateur général  
Directeur, Bureau du vérificateur général

**Équipe d'audit :**  
Ramesh Baddepudi  
Mona Ayoub  
Adnan Zia

Vice-présidente, Vérification interne  
Monica Ryan

## Table des matières

---

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectif et étendue de l'audit .....</b>	<b>3</b>
<b>Opinion d'audit interne .....</b>	<b>3</b>
<b>Constatations de l'audit et plans d'action .....</b>	<b>4</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>5</b>

## Introduction

---

Conformément à notre plan d'audit de 2015, la Vérification interne a effectué l'audit du processus d'octroi des cotes de risque aux banques, qui a été mis à jour cette année. Les débiteurs bancaires continuent de recevoir la plus faible de trois cotes externes, mais leur cote est désormais plafonnée aux cotes internes des pays du Centre d'information économique et politique (EPIC). Au 31 mars 2015, les débiteurs bancaires représentaient une exposition théorique de l'ordre de 7,8 milliards de dollars canadiens. Autour de 50 % de cette exposition était concentrée dans les pays suivants (en ordre décroissant) : Chine, Turquie, Brésil et Corée du Sud.

## Objectif et étendue de l'audit

---

L'objectif global de notre audit était d'évaluer les contrôles relatifs aux cotes de risque des banques, dont :

- la méthode d'établissement des cotes des débiteurs bancaires et sa conformité aux politiques de classification des risques;
- l'établissement et la surveillance des cotes des débiteurs bancaires dans le cadre des programmes d'assurance et de financement;
- l'utilisation des cotes de risque dans les transactions;
- la bonne transmission des cotes approuvées aux systèmes en aval.

Cet audit avait pour objectif d'évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles entourant l'octroi et la mise à jour des cotes de risque des banques. Il ne portait pas sur le processus d'établissement et d'approbation des limites de crédit; comme la nouvelle méthode et les processus connexes n'ont été instaurés que récemment, le volume de transactions de financement n'était pas encore suffisant pour effectuer une analyse détaillée. Par conséquent, en ce qui concerne ce type de transactions, nous avons seulement pu évaluer l'efficacité de la conception des contrôles. Notre période d'essai s'étendait du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2015.

## Opinion de la Vérification interne

---

Nous sommes d'avis que le processus d'octroi des cotes de risque aux banques est *bien contrôlé*<sup>1</sup>. Des contrôles efficaces sont en place relativement à la supervision, à l'approbation et à l'application de la méthode de notation. Certains problèmes modérés ont été constatés et sont décrits ci-après. La direction

---

<sup>1</sup> Nos opinions d'audit standards sont les suivantes :

**Contrôle rigoureux** : Les contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent de manière efficace comme prévu. Des contrôles internes exemplaires sont en place. Les objectifs du processus audité seront très probablement atteints.

**Bien contrôlé** : Les contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent de manière efficace comme prévu. Les objectifs du processus audité seront probablement atteints.

**Possibilités d'amélioration des contrôles** : Un ou plusieurs contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue financier et/ou de celui de la réputation, l'incidence sur le processus audité n'est pas négligeable. De promptes mesures s'imposent.

**Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue financier et/ou de celui de la réputation, l'incidence sur le processus audité est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

s'est engagée à prendre les mesures correctives nécessaires au plus tard au deuxième trimestre de 2016, et l'a d'ailleurs déjà fait dans plusieurs cas.

## Constatations de l'audit et plans d'action

---

### 1. Utilisation des cotes de risque pays

Un des principaux changements à la méthode de notation a été l'adoption, comme plafond, des cotes de risque pays développées à l'interne de l'EPIC, qui remplacent la notation souveraine de S&P. Le système de souscription et le tableur (Outil de conformité des transactions) utilisés pour surveiller le portefeuille n'ont pas encore été mis à jour en conséquence. Ainsi, il est possible que la mauvaise cote soit appliquée ou que l'Outil ne détecte pas une détérioration importante de la cote d'un pays. La direction a convenu de mettre à jour les configurations pour assurer la réception des cotes internes de l'EPIC.

Nous avons également noté qu'aucun processus n'est en place pour surveiller les cotes des succursales de banques après l'octroi. Par conséquent, plusieurs succursales étaient « en suspens » même si elles présentaient un risque d'exposition. Le système ne permet pas à l'examineur de prendre en compte le pays où se trouve la succursale pour déterminer si un plafond local devrait s'appliquer à la partie de l'exposition qui lui est attribuable. Pour remédier à ce problème, la direction s'est engagée à synchroniser les dates d'examen des succursales et des sièges sociaux des banques. De plus, il semble que l'Outil de conformité des transactions permette déjà de signaler toute exposition locale.

Constatation de l'audit – Problème modéré<sup>2</sup>

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, FIT

Date d'échéance – T1 2016 (toutes les mesures)

### 2. Surveillance des cotes des banques

Selon le nouveau processus, l'Équipe des institutions financières (FIT) est responsable de l'attribution des cotes de risque des banques. Cependant, une fois les transactions signées, la surveillance continue des cotes échoit à FIT pour le programme d'assurance, et à Gestion du risque de crédit pour le programme de financement : il y a donc un certain chevauchement entre le travail des deux équipes. La direction s'est engagée à revoir les tâches de chacune pour simplifier le processus.

De plus, l'Outil de conformité des transactions de FIT, qui sert à surveiller le portefeuille de l'équipe, est un tableur complexe et, bien qu'il soit essentiel, il manque de contrôles du traitement informatique par les utilisateurs. Plus précisément, des améliorations s'imposent à l'égard de la documentation de la

---

<sup>2</sup> Les constatations de l'audit sont classées comme suit :

**Problème majeur** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation n'est pas négligeable. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives s'imposent pour que les contrôles soient économiquement efficaces et/ou que les objectifs du processus soient atteints.

**Problème modéré** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation pour le processus n'est pas négligeable. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives s'imposent pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont économiquement efficaces.

**Problème mineur** : Faiblesse dans la conception et/ou le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable que l'atteinte des objectifs soit compromise. Il est recommandé de mettre en place des mesures correctives pour rendre les contrôles économiquement efficaces.

conception, des contrôles d'accès et de version ainsi que de la gestion des changements. Ces améliorations permettraient de réduire le risque d'erreur, d'assurer une surveillance adéquate et de veiller à ce que l'outil produise les résultats escomptés. La direction s'est engagée à mettre en place des contrôles plus solides à cet égard.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Gestion du risque de crédit en collaboration avec le directeur de groupe, FIT

Date d'échéance – T2 2016 (toutes les mesures)

## Conclusion

---

Les constatations et les recommandations de l'audit ont été communiquées à la direction, qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire au plus tard au deuxième trimestre de 2016.

Nous tenons à remercier la direction de l'appui offert tout au long de l'audit.